

ABONNEMENTS.

Un mois 4 fr.
Trois mois 11 »
Par la poste 15 »
La N° 20
Les abonnements commencent
à toutes les époques.

LE POLITIQUE,
JOURNAL DE LIEGE.

ANNONCES

20 centimes par ligne.

ON S'ABONNE

au bureau du journal, rue
du Pot-d'Or, N° 622, et chez
Messieurs les Directeurs des
Postes.

ALLEMAGNE.

On écrit de Hanovre, le 16 août :
« L'audience des témoins dans l'enquête contre les magistrats
est maintenant terminée et les pièces ont été envoyées à la chan-
cellerie d'Osnabrück où le bourgmestre Stüve peut en prendre
inspection. »

« Parmi ceux qui ont refusé de payer les contributions, on
compte le président du conseil-d'état prince de Solms-Braunfels
lui-même. Cette résistance inattendue étonne les employés du
fisc, et les arrête dans leur ardeur à poursuivre les récalcitrans;
il serait possible que l'affaire fût sous peu soumise au conseil-
d'état. »

— On écrit de Constantinople, le 1er. août :

« La capitale est tranquille, mais c'est plutôt un repos inquiet,
car tout le monde paraît consterné. Le sultan Abdul-Medschid
est tombé subitement malade. S'il meurt, il n'a d'autre succes-
seur que son frère, âgé de 4 ans, le prince Nisam-Ed-Din. La
sultane mère ne le quitte pas. Il paraît que les mesures prises
antérieurement confirment l'idée que ce jeune souverain a été
empoisonné. Les partisans du capitain-pacha disent déjà que
le même bras qui a atteint le père a aussi étendu sa main sur le fils.
La position de Chosrew pacha devient très-épineuse au milieu
de tous ces malheureux événements, et il ne faut pas un médi-
ocre courage pour leur tenir tête. »

(Gazette de Carlsruhe.)

— On écrit des frontières de Turquie, 6 août, à la Gazette
d'Augsbourg :

On dit que le sultan Abdul-Medschid est malade, mais de
plusieurs lettres qu'on en parle, aucune ne l'affirme positivement,
et il faut donc attendre que le bruit se confirme. Mais ce qu'on
dit d'un attentat contre sa personne est radicalement faux.

— On écrit de St.-Petersbourg, le 10 août :

La Gazette de St.-Petersbourg contient l'oukase suivant pu-
blié par le sénat de l'empire :

Un oukase de S. M. I. du 2 juillet, adressé au sénat, et une
ordonnance relative à l'apanage de S. A. I. la grande-duchesse
Marie, annexée à cet oukase et signée par S. M., contiennent
ce qui suit :

« Un événement bien heureux qui vient de combler de joie
toute notre famille impériale, c'est l'alliance de notre fille-aimée, la
grande-duchesse Marie avec S. A. I. le duc Maximilien de Leuch-
tenberg, laquelle fixera son séjour dans notre empire. Cet évé-
nement, bien doux à notre cœur paternel, nous impose l'obli-
gation de fixer à S. A. I. des revenus proportionnés à son rang
et à sa dignité. Nous reconnaissons que la dot d'un million de
roubles, accordée par la loi à une grande-duchesse lors de son
mariage, est loin de suffire à l'entretien de la maison de S. A. I.,
et moins encore à celui des membres de sa famille, s'il plaisait
à la providence de l'augmenter. Comme par le compte-rendu du
ministre de la maison impériale, nous avons vu que les revenus
des biens de la couronne sont dans un état très-florissant et qu'il
y a encore des sommes considérables destinées à l'augmentation
des apanages, nous ordonnons dans notre sollicitude paternelle
et dans notre sincère attachement pour notre fille bien-aimée, la
grande-duchesse Marie :

1° Outre la dot d'un million fixée par la loi, nous accordons
à S. A. I. et à ses descendants un revenu annuel de 600,000
roubles d'assignations de banque sur les sommes affectées aux
apanages.

« 2° Comme la loi ne contient pas d'ordonnance positive sur
la transformation en revenus pécuniaires des domaines fixés
pour les apanages, nous avons jugé nécessaire d'en ajouter
une que nous envoyons au sénat et à laquelle nous donnons force
de loi. »

ANGLETERRE. — Londres, le 20 août.

Dans la séance d'hier, la chambre des communes a approuvé
l'émission proposée par le gouvernement de 4 millions de bons
de l'échiquier.

Le bill qui permet la visite des navires portugais soup-
çonnés de faire la traite des nègres a passé à la troisième
lecture.

— Une réunion nombreuse des membres de l'Union commer-
ciale a eu lieu à Dublin. Les chartistes y ont été dénoncés dans

des discours pleins de force et d'éloquence. La première réso-
lution proposée par M. Reynolds et appuyée par M. Stevin, est
ainsi conçue :

« En même temps que nous sympathisons avec les souffran-
ces et les privations des habitans pauvres des trois royaumes,
et que nous déplorons profondément les maux dont ils sont af-
fligés; en même temps que nous reconnaissons pleinement l'ur-
gente nécessité d'une réforme pratique et rationnelle, nous
sommes totalement et entièrement en désaccord avec ceux qui
voudraient obtenir, par l'application de la force publique, les
droits dont nous avons été injustement privés. Nous sommes
pleinement convaincus que ces grands et excellens principes se-
ront plus facilement obtenus par des moyens moraux, par des
mesures morales. »

« En conséquence nous nous opposons de toute la force de
notre conviction, à l'introduction des chartistes en Irlande et
nous sommes décidés à y résister par tous les moyens légaux
en notre pouvoir. Nous voulons la paix et l'ordre dans ce pays,
et nous adjurons tous ceux qui partagent nos sentimens à cet
égard, de se joindre à nous pour obtenir cet important objet. »

La seconde résolution proposée par M. O'Brien et appuyée par
M. Quelch, est conçue en ces termes : « Nous avons appris, par
des placards et des feuilles publiques, que des délégués de la
convention chartiste d'Angleterre sont arrivés à Dublin, dans le
but d'établir dans cette capitale une succursale de leur associa-
tion. Nous croyons qu'aucun Irlandais ami de son pays ne peut
avoir la pensée de s'unir à eux. »

Ainsi le plan des chartistes anglais qui croyaient trouver en
Irlande de nombreuses recrues, a complètement échoué.

— City article du Courier : Le trait principal de la bourse
ce matin a été la hausse de plus de 1 p. c. sur les fonds espa-
gnols. L'opinion paraît être que le gouvernement est en posses-
sion d'informations d'une nature satisfaisante relativement à la
pacification de la Péninsule, dans un sens favorable à la cause
de la reine.

Rien n'a transpiré encore concernant le montant des souscrip-
tions pour les billets de l'échiquier contre des consolidés. Probab-
lement que vers deux heures la banque fera connaître aux
membres de la cité ce qui a été fait, avant de l'avoir communiqué
à la chambre des Communes. Il est de la plus haute importance
dans l'état présent du marché du numéraire que l'on sache au
plus tôt ce qui aura été conclu.

Les Consolidés se sont montrés plus favorables à l'ouvertu-
re de la bourse; ils ne le sont plus autant et sont cotés à 91
5/8, 1/2 au comptant, 91 1/2, 5/8 en liquidation et 92 en liqui-
dation d'octobre.

— Hier soir a eu lieu un meeting de chartistes au Hal of
Science, à l'effet d'aviser aux moyens de venir en aide à Mme.
Lovett et à son enfant, pendant l'emprisonnement de son mari
et d'exprimer la sympathie qu'il inspire, ainsi que les autres
chartistes qui éprouvent le même sort. Il n'y avait pas 200 per-
sonnes. On y a pris des résolutions exprimant la résolution de
continuer l'agitation, et exprimant le blâme pour l'extension
que le gouvernement donne aux poursuites. Une commission a
été nommée pour ouvrir une pétition en faveur de Lovett et de
sa famille, qui sont dans le plus grand dénûment.

— Samedi, vers six heures du soir, un individu qu'on prétend
être aliéné d'esprit, a arrêté le cheval de la reine à Hyde-Parc,
pour remettre une pétition à S. M. Arrêté par la police de Lon-
dres, il a déclaré qu'il n'avait eu d'autre motif que de présenter
cette pétition, où il se plaint d'avoir été relégué pendant 10 ans
dans des maisons de santé, et de se trouver ainsi réduit à la
misère. Il demande à retourner à Ste-Hélène sa patrie. Il a été
mis en prison, en attendant son procès.

FRANCE. — Paris, le 21 AOUT.

M. le ministre des travaux publics vient de nommer une
commission spéciale pour l'examen de diverses questions rela-
tives à l'établissement des chemins de fer en France; cette com-
mission se compose de MM. le comte d'Argout, pair de France;
Baude, conseiller d'état; Cavenne, inspecteur général des ponts
et chaussées; François, maître des requêtes au conseil-d'état;
le baron de Fréville, pair de France; Gautier, pair de France;
Kermaingant, inspecteur-divisionnaire des ponts et chaussées;

Legentil, député; Legrand, sous-secrétaire d'état des travaux
publics; Rivet, député; Smith, conseiller à la cour royale de
Riom; Vivien, député.

— La nouvelle donnée par la Gazette d'Augsbourg d'une
intervention diplomatique de l'Europe dans les affaires de l'O-
rient, est confirmée par des lettres parvenues au gouvernement.
Une note collective émanée des cinq puissances a été remise à la
Porte, le 27 juillet, pour l'engager à ne conclure aucun traité
avec l'Egypte sans leur concours. Ce résultat est un des plus
considérables qui aient été obtenus depuis long-temps, par la
diplomatie, non qu'il termine encore la question d'Orient, mais
en ce qu'il la fait entrer au nombre des questions européennes.
La faute du congrès de Vienne qui avait laissé la Turquie en de-
hors du droit public européen, est ainsi réparée. On remarque
que la note émane des cinq grandes puissances, c'est-à-dire,
que la Russie y a pris part comme les autres. C'est là, de la part
de la Russie un abandon implicite du traité d'Unkiar-Skelessi et
une sorte de renonciation publique à la prétention qu'elle a affi-
chée depuis long-temps de se considérer comme libre de tout
contrôle étranger dans ses rapports avec la Turquie.

— On se souvient des dunes nombreuses que fit à Paris, il y
a deux ans, un individu en vendant des graines d'un chou pré-
tendu colossal. Le chou colossal est revenu, mais pour le coup
il n'y a pas de supercherie; le chou existe, il est visible pour
tout le monde, et voici en quels termes en parle le Temps :

« Nous avons vu le chou de M. Billaudeau, grainetier, rue
des Prouvaires, 10. Il a réellement 10 pieds de haut et 16 pieds
et demi de diamètre (circonférence 52 pieds); il porte ses grai-
nes en parfaite maturité. M. le préfet de la Seine, ainsi que plu-
sieurs autres pairs de France, également amateurs en horticul-
ture, n'ont pu s'empêcher de manifester leur étonnement en
voyant d'aussi grandes dimensions. La Société d'horticulture a
nommé une commission pour examiner cette belle plante qu'on
peut voir tous les jours de 9 à 5 heures. »

NOUVELLES D'ESPAGNE.

On écrit de Bayonne, 18 août :

Nous avons des correspondances d'Urdax à la date du 16. Les
deux compagnies du 5° et les deux du 12° de Navarre qui vient
d'Urdax, ont évacué ce village et cédé la place à 7 compagnies
du 11° de Navarre fidèles à la cause du prétendant et 4 compa-
gnies d'élite de Guipuscoa. Ces forces étaient sous les ordres
du colonel Alvarez. Les quatre compagnies rebelles se sont
retirées à Vera. Une tentative faite par elle contre le fort de
Lundibar avait échoué, grâce à la fermeté du gouverneur
Iribarren. Elio doit avec cinq bataillons et deux pièces d'ar-
tillerie réduire demain les insurgés concentrés à Vera.

On espère qu'il sera possible de prévenir l'effusion du sang. Les
christinos n'ont pas encore bougé. Ils semblent vouloir atten-
dre que la dissension soit encore plus flagrante parmi les car-
listes. Don Carlos était le 16 à San-Esteban, il a passé en revue
les bataillons fidèles dans la vallée d'Ulzama.

MADRID, 14 août.

Ayerbe attaque Segura pendant que le général O'Donnell con-
tinue le siège de Tapes.

On apprend par voie de Lisbonne, que le Portugal songe
à conclure un traité de commerce avec le Brésil et les États-
Unis.

HOLLANDE.

Le départ de M. Fulek, comme ambassadeur à Bruxelles,
paraît être une chose décidée. On assure du moins que S. Exc.
y a déjà fait chercher un logement convenable.

(Handelsblad.)

— Nous apprenons que la levée de 1838 sera également ren-
voyée dans ses foyers en congé illimité. Ainsi l'armée sera entiè-
rement remise sur le pied de paix, comme avant 1830.

(Avondbode.)

— On lit dans le Handelsblad du 21 août : La baisse sur les
fonds hollandais continue à faire des progrès rapides.

BELGIQUE. — Bruxelles, le 21 août.

M. Brummel, qui vient de mourir commandant de la ma-
rècheau en Hollande, est natif de Bruxelles. Il a servi l'Autri-

meux et de rayons chimiques doués au plus haut degré du pouvoir d'agir
chimiquement sur les corps, quoique ces rayons soient par eux-mêmes
invisibles.

Ces principes étaient nécessaires à rappeler avant d'arriver à la descrip-
tion particulière des procédés de M. Niepce et de M. Daguerre. Maintenant
il faut savoir ce que c'est que la chambre noire, dont l'invention est due
à l'Italien Joperta; cet instrument n'est pas autre chose que la première
moitié d'une lunette ordinaire; dans une lunette telle que celle dont on
se sert au spectacle, l'image extérieure est transmise amplifiée au moyen
du verre opposé à l'œil (verre objectif), et vient pour ainsi dire se peindre
en un certain point du corps de la lunette; l'œil le voit à travers du verre
anquel il s'applique (verre oculaire), comme il ferait avec une loupe qui
augmenterait encore ses dimensions; dans ce cas l'image n'est pas maté-
rielle; mais si on supprime le verre oculaire et que l'on reçoive l'image
sur un écran placé précisément au point où elle se forme, on donne un
corps à cette image et on la voit peinte avec tous ses détails et toutes ses
couleurs sur l'écran; telle est la disposition de ce qu'on appelle la cham-
bre obscure, et c'est au moyen d'une pareille disposition que l'on nous
montre le curieux spectacle des objets extérieurs venant se peindre avec
toutes leurs nuances sur un écran placé au milieu d'une chambre noire
où ils sont transmis par une lentille; l'invention de MM. Niepce et Daguerre
consiste à fixer ces images sur le tableau qui les reçoit !

Cette invention, avant d'arriver au point où nous allons la voir a subi
bien des phases et bien des perfectionnements divers.

Dans les premiers essais, on a dû naturellement songer à placer au foyer
de la chambre noire, sur l'écran lui-même, une couche de chlorure d'ar-
gent; cette préparation, si sensible à l'action de la lumière, était influencée
et colorée au brun proportionnellement à la quantité de rayons lumineux
lombant sur ses différens points. En effet, les parties fortement éclairées,
passaient bientôt au brun foncé, tandis que les parties faiblement éclairées,
passaient intactes, les demi teintes subissant une action intermédiaire; mais
de cette manière on voit que les effets étaient précisément opposés à ce
qu'ils sont dans la nature; en effet, le chlorure d'argent ayant la propriété
de brunir sous l'influence des rayons lumineux, les parties étaient d'autant
plus sombres qu'elles étaient plus fortement frappées par la lumière, tan-
dis que les points soustraits au soleil par l'ombre des objets, demeuraient
plus ou moins blancs; en un mot, les clairs se peignaient par des noirs,
et les ombres par des clairs d'intensité proportionnée au degré de ces
ombres.

Feuilleton.

ACADEMIE DES SCIENCES DE PARIS.

Séance du 19 août.

EXPOSITION DE DAGUEROTYPE.

C'était, on le conçoit, jour de solennité à l'Institut; l'Académie des
Sciences et l'Académie des Beaux-Arts s'étaient réunies pour entendre l'ex-
position faite par M. Arago, des procédés de M. Daguerre, dont on s'entre-
tient avec tant d'intérêt dans le monde depuis huit ou dix mois; les résul-
tats que l'on avait vus de cette importante découverte, inspiraient une vive
curiosité d'en connaître le secret, et ce secret touchant à la fois aux intérêts
des arts et à ceux de la science, un nombreux public, composé d'artistes,
de savans et d'amateurs, se pressait aux portes de l'Institut, trois heures
avant l'ouverture de la séance; dans cet empressement auquel l'Académie
n'est point accoutumée, on pouvait craindre qu'il n'y eût quelque désor-
dres; mais les mesures avaient été si bien prises, que tout le monde, au
moins tout ce qui a pu entrer dans la salle, a pu voir et examiner à son
aise les produits du Daguerrotype, et entendre les développemens dans les-
quels est entré M. Arago.

Trois tableaux, exécutés par les procédés de M. Daguerre, étaient ex-
posés comme échantillons; ces tableaux ont sans doute été fort admirés;
mais ce n'était pas là l'objet important de la séance; deux d'entre eux étaient
connus, et personne ne doutait de la perfection des résultats obtenus par
M. Daguerre lui-même; on savait qu'entre ses mains son invention était ar-
rivée au plus haut degré de perfection. Mais ce que l'on était avide d'en-
tendre, c'était la révélation du secret si bien gardé jusqu'ici par les hom-
mes; on avait été curieux de savoir si l'invention n'avait pas été transpirée à
malgré de voir si l'invention répondait dans ses détails aux pompeux ré-
sultats que l'on en avait faits, aux merveilles que l'on en racontait.

Quelle que fût l'admiration générale pour les délicieux petits tableaux
imprimés par la lumière elle-même sous la direction de M. Daguerre, et la
modicité du prix accordé par la nation à une découverte que l'Europe nous

che sous l'empire, et commandait un corps de cosaques à l'en-
tre des alliés en Belgique. Il prit alors service dans la maré-
chandise des Pays-Bas et suivit Guillaume en Hollande, en 1850.
M. Brummel, qui a servi presque tous les pays excepté le sien
était décoré d'un grand nombre d'ordres.

— Il a été procédé hier au gouvernement provincial à Bruxelles
à l'adjudication des terrassements et ouvrages d'art à exécuter
sur la section du chemin de fer de Liège à Ghaudfontaine entre
la Meuse. Sept soumissionnaires y ont pris part. Ce sont : MM.
Drayier, de Lodelinsart, pour 1,320,000 frs.; Dujardin, de
Liège, 1,525,000; Cheney, de Borgrave (Limbourg), 1,514,000;
Borguet, de Liège, 1,550,000; Dahin, de Herpent, 1,540,000;
Delestrez, de Wandeeq, 1,145,000; Franck, de Liège, 1,527,000.
Ces soumissions seront soumises à l'approbation de M. le ministre
des travaux publics.

Bruxelles, le 21 août. — (5 heures.) — Quelques chiffres de plus à la
cote ne prouvent pas une reprise dans les transactions. Ces chiffres ser-
vent au contraire à établir des comparaisons bien pénibles, pour un
très grand nombre de détenteurs sérieux; c'est à ce titre que nous les
consignons :

Fonds de l'Etat : dette active 2 1/2 p. c. 35 3/4, 5 p. c. 101 3/4
p. 4 p. c. 91 3/4 A, 5 p. c. 71 5/8 P. Société Générale titres en nom B.
750 P., Société de Mutualité 1040 (104), sans affaires. Société Civile 1000
(100) P., Canal de la Sambre à l'Oise 900 (90), Société de commerce 1160
(116) P., Lits Militaires 5530 (112) A.

L'actif espagnol n'a pas entièrement suivi l'impulsion de hausse venue
simultanément de Paris et de Londres, il se trouve, comme nous le disions
hier, paralysé par la dépréciation des valeurs indigènes, on a fait quel-
ques opérations à 18 5/16 et on cote 18 7/8 cours.

Amsterdam, 21 août. (5 heures.)
Dette active 2 1/2 p. c. 54 1/8, 5 p. c. 99 7/16, billets de chance 26
1/4. Société de commerce 173 1/8 à 1/4, Ardoin 18 1/8 à 3/16. Les affaires
ont été très actives, il y a eu amélioration dans les cours.
Anvers deux heures 5/4 — par voie télégraphique — Ardoin 18 3/8 7/16

LIÈGE, LE 25 AOUT.

Nous avons annoncé, il y a quelques jours, que M. le ministre
des travaux publics faisait dans ce moment une tournée dans le
Luxembourg; nous avons l'espoir que sa présence dans cette
partie du royaume n'y sera pas sans utilité pour le pays et que
les renseignements qu'il pourra y recueillir engageront le gouver-
nement à prendre quelque mesure propre à déterminer l'achève-
ment du canal de Meuse et Moselle. Il serait d'autant plus facile
au gouvernement de terminer cette affaire que la société qui a
entrepris le canal, dont les travaux, lors des événements de
1850, étaient déjà très-avancés, ne demanderait pas mieux
que de retirer quelque fruit des dépenses énormes qu'elle a
faites, jusqu'à présent, à pure perte.

Nous formons des vœux pour que le voyage de M. le ministre
ait pour effet d'aplanir les difficultés qui ont retardé jusqu'à pré-
sent l'achèvement d'une entreprise qui doit avoir une influence
immense sur l'avenir de cette province.

Nous avons aussi l'espoir que M. le ministre cherchera à s'é-
claircir sur la nature des difficultés que pourra présenter l'éta-
blissement dans ce pays du chemin de fer déjà décrété depuis
deux ans.

Il est inutile de mentionner ici les avantages qui résulteraient,
pour cette province, ainsi que pour toute la Belgique, de l'achève-
ment du canal et de l'établissement d'un chemin de fer : il
existe dans le Luxembourg des terrains incultes, d'une étendue
considérable, et qui n'ont besoin, pour devenir productifs,
que de moyens prompts de communication; l'arrivée
facile des engrais, du charbon de terre, de la chaux, de
la marne, le transport rapide des céréales, des bois, des ar-
doises, des minerais de fer et autres métaux, qui abondent dans
cette partie du territoire belge, contribueraient puissamment à
l'enrichir; on en verrait alors la population s'accroître rapide-
ment, et, de sterile qu'il est encore en partie, le Luxembourg
deviendrait bientôt une nouvelle et abondante source de revenus
pour l'Etat.

L'ouverture de la chasse est fixée dans la province du Brabant
au 25 août, dans celle de Namur, au 26 pour la rive gauche de
la Meuse et au 2 septembre pour la rive droite; on se demande
pour quel motif elle n'est pas encore fixée dans la province de
Liège? D'après des renseignements certains qui nous ont été
fournis par des propriétaires qui habitent au centre de la Hes-
baine, il ne reste plus dans les campagnes ni froment ni avoines
et dans quelques jours les fourrages eux-mêmes seront coupés
et rentrés. Qu'attend-elle notre députation pour fixer l'ouverture
de la chasse, et pourquoi ne serait-elle pas ouverte au
1er septembre sur la rive gauche de la Meuse? Nous l'igno-
rons.

La nuit du 22 au 23 août, des voleurs se sont introduits dans
l'église de Jemeppe, par une fenêtre dont ils ont défilé les car-
reaux en coupant les plombs. Ils ont essayé de briser les troncs
au moyen d'un instrument tranchant, mais ils n'ont pu y par-
venir. Ils ont enlevé 4 petits chandeliers, dont deux en cuivre
jaune et deux en étain d'environ un pied de haut; des rideaux
en mérinos rouge qui étaient placés aux fenêtres du chœur; trois
petites nappes d'autel de toile à petits carreaux, dont une

C'était là, comme on le conçoit, un grand défaut auquel il fallait néces-
sairement remédier, si l'on voulait produire des effets vraiment utiles et
agréables.

De nombreuses tentatives ont été faites pour appliquer ce procédé à la
reproduction des gravures; en plaçant une gravure sur une feuille de papier
enduite de la préparation, et l'exposant au soleil, la lumière ne tardait pas
à agir à travers la gravure, et son influence était variable suivant qu'elle
frappait sur les parties ombreuses, sur les parties claires et sur les demi-teintes;
c'était donc toujours le même inconvénient. Wegwood et Charley ont fait
différentes applications de cette méthode, et le physicien Davy faisait
dans ses cours des silhouettes dans ce procédé.

Le premier perfectionnement auquel est parvenu M. Niepce, a été de ren-
dre la nature telle qu'elle est sous le rapport des ombres et des clairs, et de
reproduire les effets renversés dont nous venons de parler, par des effets en
harmonie avec les phénomènes de la lumière; c'était là un grand point, un
fait fondamental dans l'application qu'il tentait de l'action chimique des
rayons lumineux; pour obtenir ce résultat il fallait évidemment employer un
fond noir susceptible d'être décoloré par la lumière en raison de l'intensité
avec laquelle elle vient frapper les différents points du tableau; on devait pro-
céder comme font les artistes dans le genre de gravure où ils produisent les
clairs et les demi-teintes en enlevant plus ou moins de la couche noire préa-
lablement étendue sur la planche.

C'est à l'aide d'une préparation obtenue avec le bitume de Judée sec et
dissout dans l'huile de lavande que M. Niepce a fait ses premiers essais et ob-
tenu ses premiers succès; il parvint en outre à soustraire sa préparation à
l'action ultérieure de la lumière, de manière à pouvoir conserver les empreintes
qu'il avait produites; jusque-là ces empreintes ne pouvaient pas même
être vues, puisque du moment où on les exposait à la lumière pour les re-
garder, tout s'éclaircissait en prenant une teinte uniforme.

Enfin, un troisième point, le plus curieux, le plus inattendu, qui a dû
singulièrement exercer la sagacité de M. Niepce et qui nous en a encore le plus
grand rôle dans les effets du Daguerrotypage, est le suivant :

Quand la feuille de cuivre plaquée d'argent sur laquelle était étendue la
préparation du bitume, avait été exposée à l'action de la lumière, l'empreinte
des images était à peine sensible quoiqu'elle existât réellement comme on va
le voir, et il a fallu un nouvel effort d'invention pour la faire apparaître
aux yeux.

Pour faire bien comprendre le phénomène que nous allons décrire, nous le

toute neuve, ayant environ 5 aunes de long sur 3/4 de large ;
une couverture d'autel en mérinos violet ayant des taches de
cire, quelques brûlures et d'environ 6 aunes de long sur une
aune de large; deux couvertures en cotonnade bleue à petits
carreaux.

Nous apprenons que la commission de travaux publics a jugé
que la pierre des carrières de Crix près de Tonnerre (France),
servirait de pedestal à la vierge de la fontaine de Vinave-d'Ile.

Cette pierre qui tire sur le jaune est dure, compacte et d'une
nuance très-agréable; elle a été employée à Paris aux fontaines
Bondi, du Châtelet et de François 1^{er} (aux Champs Elysées.)

La commission a également été d'avis que la fontaine serait
placée sur l'alignement de la rue de la Cathédrale du côté de
Vinave-d'Ile, ce qui aura pour résultat de détruire l'irrégularité
de Vinave-d'Ile.

Quelques journaux de Bruxelles, s'appuyant sur ce que plu-
sieurs receveurs des contributions de Bruxelles auraient refusé
de prendre en paiement les billets au porteur de la Société Gé-
nérale, invitent le gouvernement à donner à ce sujet dans le
Moniteur quelques éclaircissements afin de tranquilliser la masse
des débiteurs de ces billets. L'opinion de ces journaux serait-
elle que le gouvernement engagé tous ses agents à recevoir
comme argent le papier de la Société Générale? S'il en était
ainsi, ce serait pour nos ministres assumer une bien grande
responsabilité, et nous trouvons plus sage de les engager à n'en
rien faire.

Il se trouve beaucoup de gens qui ont encore devant les yeux
la triste dénouement des opérations de la Banque de Belgique
par lequel notre gouvernement s'est trouvé plus ou moins
compromis; ces hommes-là seront certainement de notre avis
pour recommander beaucoup de réserve vis-à-vis des établisse-
ments financiers.

On ne peut pas vouloir que le gouvernement autorise la création
et légalise la circulation du papier-monnaie dans ses caisses au
profit d'un seul établissement qui est déjà doté d'assez grands
avantages. On ne pourrait vouloir que ce que ferait le gouver-
nement en faveur d'une banque, il ne le fit pas en faveur de
toutes les autres. Dès lors, où serait la limite? Lorsque le
gouvernement aurait accordé le droit, qui déterminerait le
jour et l'heure où, dans l'intérêt général, il devrait l'obliger? On
n'a certainement pas prévu tous les inconvénients d'un pareil
système.

Notre circulation de papier-monnaie est dans l'enfance. Il y
a peu de mois un écrit parut où cette matière fut traitée. Les
vues émises étaient-elles justes, ne l'étaient-elles pas? Peu de
personnes le savent, car aucun journal ne s'occupa de la brochure.
Et aujourd'hui on voudrait que la question fut provisoirement
résolue par un article du Moniteur en faveur de la
Société Générale! Nous ne saurions approuver cette manière
d'agir.

On nous a communiqué hier au soir une lettre de Paris,
21, dont nous reproduisons le passage suivant sans en gar-
rantir cependant l'exactitude :

« Le gouvernement a reçu hier une dépêche du consul fran-
çais à St.-Sébastien, qui annonce que l'infant don Sébastien
et le général de Montenegro, ministre de la guerre de don
Carlos ont été chassés de Tolosa par les carlistes commandés par
Iturbide.

» Comme cette dépêche n'a pas encore été publiée, il est pro-
bable qu'on attend des renseignements ultérieurs sur un événe-
ment de cette importance. »

— Plusieurs salons du musée sont encombrés de caisses, renfer-
mant des tableaux destinés à l'exposition. C'était mardi le
dernier jour pour la réception.

Les membres de la commission commencent le classement
des divers objets arrivés

Le prochain salon nous offrira les productions de plusieurs
artistes étrangers.

M. Christophe Moore, excellent sculpteur anglais et parent
du célèbre écrivain de ce nom, a envoyé cinq caisses renfermant
des ouvrages pour l'exposition.

M. Romwell, premier peintre de portraits de l'Angleterre,
exposera trois tableaux.

Les personnes qui en 1850 faisaient, comme souscripteurs,
partie de la société des Beaux-Arts à Bruxelles, et celles qui à
la même époque, lors de l'exposition, ont pris des actions qui
leur donnent des droits au partage des tableaux achetés par
cette société, sont prévenues que la répartition des tableaux, par
la voie du sort, aura lieu mercredi 28 août prochain, à midi, dans
une des salles du musée.

— On écrit de Diest, en date d'hier :

« Depuis quelques jours de vives alarmes règnent dans notre
ville. Un grand nombre d'ouvriers sans ouvrage et d'anciens sol-
dats parcourent le bois de Hageland en vagabonds et marau-
deurs. Comme d'habitude la peur grossit encore le danger.
Nous apprenons que le gouverneur du Brabant a mis en réquisi-
tion toute la gendarmerie disponible pour se transporter sur

comparerons à ce qui se passe dans la fabrication du moiré métallique; ces
effets de moiré tiennent, comme on sait, à la cristallisation de la couche
d'étain que l'on étale à la surface du fer en l'étendant; cette cristallisation
n'apparaît pas tant que l'on n'enlève pas, au moyen d'un acide, la première
couche d'étain qui a cristallisé confusément en se refroidissant trop rapide-
ment au contact de l'air. Eh bien! l'image imprimée par les rayons lumineux
sur la préparation de M. Niepce a besoin, pour se produire aux yeux, de sub-
ir l'action d'un nouvel agent, et cet agent était l'huile de pétrole dans les
essais de l'auteur; l'huile de pétrole, à ce qu'il paraît, a la propriété d'atta-
quer et de dissoudre les points de la surface métallique qui ont été préservés
par les ombres de l'action de la lumière, tandis qu'elle est sans influence sur
les points frappés par les rayons du soleil; on voit alors l'image sortir de la
couche où elle était cachée, et il suffit de laver la plaque pour la soustraire à
l'action ultérieure de la lumière.

C'est ainsi que la merveilleuse invention qui va bientôt nous apparaître
dans tout son éclat marchait peu à peu vers son but; mais la préparation
de M. Niepce ne donnait encore que des résultats forts imparfaits, et de plus
elle était si peu sensible, qu'il fallait quelquefois exposer l'objet pendant
trois jours au foyer de la chambre noire pour l'imprimer d'une manière suf-
fisamment distincte.

C'est à ce point que M. Daguerre a pris cette invention qui devait bientôt
subir entre ses mains de si importantes modifications, qu'il devait pour ainsi
dire s'approprier, et qui allait environner son nom d'une si grande renom-
mée. Occupé lui-même d'essais du même genre, il préjudicia à sa belle décou-
verte par des expériences de peu d'intérêt pour nos lecteurs et que nous
omettrons pour arriver de suite au résultat définitif. Qu'il nous suffise de
dire que ses essais sont devenus de plus en plus subtils, et qu'entre ses
mains habiles ils ont consisté à employer des matières, non plus à l'état
grossier et palpable, mais à l'état de vapeur, jusqu'à ce qu'enfin la matière
devenant de plus en plus insaisissable, il est arrivé à un point où elle ne tom-
be plus pour ainsi dire sous nos sens, où elle échappe à l'appréciation de
nos instruments les plus délicats; c'est, en un mot, par l'action combinée
de deux vapeurs dans des proportions d'une incalculable ténuité qu'il a réussi
à produire les merveilleux résultats que nous connaissons.

Description du procédé actuel de M. Daguerre.

Une tablette de cuivre plaquée d'argent est d'abord soigneusement décapée
à l'aide d'une solution d'acide nitrique qui enlève toutes les matières étran-
gères répandues à sa surface, et en particulier les dernières traces de cuivre

les lieux, prévenir s'il se peut, ou réprimer s'il le faut tout dé-
sordre.

— On écrit d'Anvers, 21 août :
Le bateau à vapeur hollandais est arrivé hier à minuit, ayant
à bord 110 passagers, parmi lesquels se trouvaient M. Scott
attaché à la légation britannique à La Haye, avec sa famille,
ainsi que M. le baron Van der Cappellen, aide-de-camp du
prince d'Orange.

— La banque d'Amsterdam vient d'élever le taux de ses es-
comptes de 1/2 p. c. Ce taux sera désormais de 4 p. c. au lieu
de 3 1/2.

Avec sa loyauté accoutumée, le *Courrier français* a gé-
néreusement pris la défense de la Belgique contre le *Journal
des Débats* dans la question linéaire.

Dans son dernier numéro, le *Courrier français* reproduit
une partie de notre réponse au *Journal des Débats*, et il y
ajoute les réflexions suivantes dont nos lecteurs apprécieront la
justesse :

« Ce n'est pas seulement en France que le *Journal des Dé-
bats* soulève des questions irritantes et les traite avec un ton
de fatuité qui les rend plus irritantes encore. Il n'est pas une
question extérieure qu'il n'ait envenimée en y touchant, et en
en faisant l'objet de ses réflexions; il semble que sa mission
soit de souffler partout le feu contre la France. Son dernier
article sur l'industrie linière a produit en Belgique le plus fa-
cheux effet. Les journaux de Bruxelles ne se bornent pas à le
réfuter par des faits sans réplique; ils contiennent les plus jus-
tes reproches sur la manière dont le gouvernement fran-
çais paraît se disposer à se conduire avec ses alliés les plus
voisins. »

POSTES AUX LETTRES.

Le ministère Melbourne a présenté et fait adopter par la
chambre des communes un bill qui a pour objet une réforme
complète du système fiscal des postes. On sait qu'en Angleterre
la taxe des lettres est assez élevée. De Londres à Liverpool, par
exemple, pour une distance de 83 lieues, elle est de 11 pences,
ou 1 fr. 15 c. En France elle serait de 70 centimes. Il y a en An-
gleterre très-peu de localités où une lettre de Londres ne soit
taxée à plus de 60 centimes; car la taxe est déjà à ce taux pour
une distance de 50 milles ou 12 lieues. De Londres aux points
les plus rapprochés de l'Ecosse, elle est de 1 fr. 40 c. Le maxi-
mum, qui est chez nous de 1 fr., est dans le royaume-uni de 1
fr. 80 c.

La taxe s'accroît non en proportion du poids, mais en raison
du nombre des feuilles. Toute lettre contenant un papier quel-
conque est soumise au double port. Les journaux sont taxés
comme des lettres, aussi ne sont-ils acheminés que par la voie
des diligences. A l'avenir la taxe sera unique pour toute l'éten-
due du royaume-uni, et seulement d'un penny (10 centimes).
Ainsi, entre Londres et Liverpool, la réduction sera de dix cen-
zièmes; entre Londres et Edimbourg des treize quatorzièmes.
La poste sera à la portée de toutes les bourses. Dans l'ordre des
communications privées, les idées franchiront les distances avec
une facilité comparable à celle qui est résultée, pour les commu-
nications personnelles, des chemins de fer. Il y a lieu de croire
pourtant que, pendant quelques années au moins, la caisse des
postes anglaises éprouvera une diminution de revenu.

En ce moment, les postes anglaises transportent 79 millions
500 lettres qui rendent brut 56 millions 250,000 fr. Le produit
brut est donc, en moyenne, de 70 centimes par lettre. Il fau-
drait que la circulation des lettres augmentât, dans le rapport
d'un à sept pour que le chancelier de l'échiquier s'y retrouvât,
et c'est ce qui n'est point probable, au moins dans un court dé-
lai, quoique l'administration anglaise l'espère. Le revenu net
des postes anglaises ainsi évalué, est, d'après une moyenne
de six années, de 1 million 578,000 liv. st. (59 millions 450,000
francs.)

En France, la pensée d'une mesure semblable a été récem-
ment émise et motivée par M. A. Piron, sous-directeur de l'ad-
ministration des postes. Envoyé à diverses reprises de l'autre
côté du détroit, pour discuter d'importantes questions avec le
général post-office du royaume-uni, M. Piron y a eu connais-
sance des travaux de M. Rowland-Hill, promoteur de la réfor-
me des postes britanniques. Analysant les idées de M. Rowland-
Hill, il a cherché dans quelles limites elles étaient applicables à
la France, et il a tracé un plan qui, supérieur à celui de M.
Rowland-Hill, serait propre à faciliter, dans une proportion
énorme, les relations écrites des diverses parties de la France,
sans compromettre les recettes publiques. L'un des fonctionnaires
supérieurs de l'administration des postes, il a pu leur tenir
compte de tous les faits qui devaient être pris en considération,
trouver les meilleurs arguments pratiques pour justifier le sys-
tème qu'il proposait, prévoir les objections et y répondre d'avance.

L'expérience de tous les temps atteste que les produits des
postes vont sans cesse croissant en raison des facilités que l'on
donne au public pour sa correspondance. Depuis quelques années
le zèle infatigable de M. Conte a introduit de nombreux

que la feuille d'argent peut contenir, ainsi que l'a constaté M. Pelouze; et
décapage de bande des points particuliers et minutieux, et le frottement que
l'on exerce pour aider l'action de l'acide doit être pratiqué non pas toujours
dans le même sens, mais dans une certaine direction. M. Daguerre a observé
que le cuivre plaqué d'argent produit de meilleurs résultats que l'argent
pur, ce qui fait supposer dit M. Arago, que l'action voltaïque n'est pas étran-
gère dans ce phénomène.

Après cette première préparation, la lame métallique est exposée dans une
boîte fermée à la vapeur de l'iode avec des précautions toutes spéciales; ainsi
une petite quantité d'iode est déposée au fond de la boîte et séparée de la feuille
de métal par une gaze légère, afin de l'empêcher pour ainsi dire de la vapeur
et de la répandre uniformément; cela ne suffit pas encore; des essais multi-
pliés ont appris à M. Daguerre ce que toute la science du monde n'eût pas fait
deviner; il est nécessaire d'encastrer la tablette de plaqué dans une petite bor-
dure métallique, sans quoi la vapeur d'iode se condense en plus grande quan-
tité sur les bords que dans son centre, et tout le succès de l'opération dé-
pend de la parfaite uniformité de la couche d'iode d'argent qui se produit;
la feuille de cuivre plaquée doit rester exposée à la vapeur d'iode un temps
suffisant, ni trop ni peu, et ce moment est indiqué par la couleur jaune
qui recouvre la plaque.

M. Dumas a cherché à apprécier l'épaisseur de cette couche d'iode, et a
assuré qu'on ne pouvait pas l'estimer à plus d'un millionième de millimètre.
C'est là un infiniment petit que notre esprit n'est pas plus apte à se figurer
qu'il ne conçoit l'imminence des cieux, l'éternité du temps ou l'infini de
l'espace. La feuille de plaqué, ainsi disposée, est portée dans la chambre
noire en la préservant soigneusement du moindre contact de la lumière;
elle est en effet tellement sensible à cette action, qu'un dixième de seconde
est plus que suffisant pour l'impression.

Un mécanisme très-simple permet de placer immédiatement la plaque au
foyer de la chambre noire. Au fond de cette chambre, que M. Daguerre a
réduite à de petites dimensions, ainsi un verre dépoli qui peut avancer ou re-
culer jusqu'à ce que l'image extérieure vienne s'y peindre d'une manière
parfaitement nette et distincte. La plaque métallique est alors substituée au
verre dépoli et reçoit l'impression de l'image. En très peu de temps l'effet est
produit et la feuille de plaqué peut être retirée. Dans cet état, c'est à peine
si l'image s'aperçoit à la surface; elle doit subir l'action l'une seconde ca-
pable pour apparaître et prendre véritablement naissance. C'est, chose singu-
lière et inattendue, la vapeur du mercure qui va lui donner la vie. Et comme

améliorations sous le rapport de la rapidité du service; et toujours le fisc en a tiré profit, non-seulement parce que la poste prête un puissant secours à toutes les autres branches du revenu public, mais aussi parce que le nombre des lettres s'est accru et donné à la poste elle-même des produits supérieurs au surcroît de dépenses. Ainsi, avant 1828, il fallait dix jours et quatorze heures pour avoir une réponse de Marseille. Il ne faut plus aujourd'hui que six jours et douze heures. Le produit de la taxe des lettres entre Marseille et Paris qui était de 110,500 fr. en 1827, est monté à 229,196 fr. en 1857. Il a plus que doublé, tandis que pour l'ensemble du royaume, dans le même temps, l'augmentation de produit a été seulement d'un peu moins de moitié. La taxe qui rendait en 1827, 24 millions 800,000 fr., a donné, en 1857, 57 millions, et, en 1858, 53 millions 55,000 fr.

Puisqu'on trouve bénéfice à offrir au public des facilités nouvelles par l'économie du temps, n'y a-t-il rien à attendre d'une économie d'argent dont on le gratifierait ?

En ce moment le nombre des lettres qui s'expédient à des distances telles que la taxe soit de 1 fr., est peu considérable, parce que la France, est trop peu riche pour que la très-grande majorité, qui cependant de plus en plus lit et écrit, de plus en plus trafique et spéculé, achète et vend, ne regarde pas à un fr. M. Piron nous apprend que la malle de Marseille, qui dessert 274 bureaux de poste, et pourrait recevoir tous les jours une masse de dépêches correspondant à une recette de 120,000 fr., n'en a encore moyennement que pour 3083 fr. y compris le service de tous les bureaux intermédiaires. Autre observation non moins curieuse et non moins concluante: la circulation des lettres aurait dû depuis 1816 s'accroître plus que celle des hommes: car on écrit plus aisément et plus volontiers qu'on ne voyage; on met une feuille de papier en route plus aisément que sa personne. Le contraire a eu lieu cependant. De 1816 à 1856 le droit du dixième perçu sur les voitures publiques s'est élevé d'un million 669,000 fr. à 4 millions 505,000 fr.; il a triplé. Le produit de la taxe des lettres a doublé à peine. De 19 millions 825,000 il est venu seulement à 35 millions 600,000 fr. Enfin, s'il fallait d'autres arguments contre le système actuel de la taxe des lettres, M. Piron en tient un en réserve qui est sans réplique. C'est le nombre des lettres transportées en fraude. Ce nombre est infini. Tout voyageur quittant la province pour rentrer à Paris reçoit une charge de ces commissions. M. Piron évalue à 45 millions la quantité des lettres qui prennent cette voie sans compter celles qui dans tous les cas échapperaient au fisc.

La question une fois posée, comment la résoudre? Comment concilier l'intérêt du trésor avec celui du public écrivain? Quel sera le nouveau système? M. Piron propose d'avoir deux taxes. L'une, celle de la ville pour la ville, serait d'un décime; l'autre celle des lettres expédiées d'un point du territoire à toute autre localité, serait de deux décimes. Le décime additionnel du service rural serait supprimé. Recherchons les conséquences de ce mode de taxation.

En 1856, la circulation des dépêches, indépendamment de 46 millions 250,000 journaux et de 118 millions 500,000 lettres en franchise, a été de 79 millions de lettres, savoir :

Petite poste à Paris	7,000,000
des départements	5,000,000
Service général	67,000,000
Total	79,000,000

Le revenu brut a été de 55 millions 665,000 fr., ou moyennement de 46 cent. par lettre. Pour que le produit demeurât le même, il faudrait, en supposant que la proportion des dépêches de la petite poste à celles du service général restât la même, qu'au lieu de 79 millions de lettres il en eût 195 millions, ou au lieu de deux, cinq. Or, n'est-il pas évident qu'une réduction telle que la propose M. Piron produirait une augmentation plus forte que celle de deux à cinq? Les Anglais espèrent un accroissement d'un à sept; ils y comptent même.

Si vous avez un déluge de lettres, dira-t-on, les frais d'exploitation augmentent. Non; car avec les moyens actuels, rien n'est plus simple que de transporter une masse de dépêches, triple, quadruple de celle qui suffirait, avec la taxe nouvelle, à produire un revenu égal à celui que les postes procurent à l'état. L'exemple de la malle-poste de Marseille, que nous avons citée, montre à quel degré l'administration a, sous ce rapport, le moyen de tailler en pleine étoffe. Mais, reprendra-t-on, si les frais matériels de transport restent les mêmes, ceux de distribution vont s'accroître.

D'après les moyens d'exécution que M. Piron propose, les lettres seraient expédiées dans les enveloppes timbrées dont les particuliers seraient pourvus comme aujourd'hui tous les gens d'affaires le sont de papier timbré. Dès lors, le port serait payé d'avance et par l'expéditeur au lieu du destinataire. Le poids de la lettre simple serait porté de sept grammes et demi à 15 grammes (1); le nombre des lettres pesantes, soumises à une taxe progressive, nombre qui est un dixième au plus, serait diminué

(1) M. Piron démontre que la perte qui en résulterait pour le trésor, d'après l'exercice de 1856, ne serait que de 493,000 fr., en supposant le maintien de la taxe actuelle; avec la taxe nouvelle ce serait beaucoup moins.

de trois quarts, et ne serait plus par conséquent que cinq sur deux cents dépêches. La taxation des lettres, service long et pénible, qui occupe beaucoup d'employés, n'existerait plus, et les boîtes pourraient rester plus longtemps ouvertes. La vérification des dépêches serait opérée plus vite et plus aisément. Rien ne serait plus facile que de dresser dans les bureaux un compte numérique des lettres, parce qu'elles seraient à peu près toutes égales de forme et de taxe; et on aurait ainsi, comme M. Piron l'explique en détail, une précieuse garantie pour la sûreté des correspondances.

La distribution des lettres serait accélérée; car l'obligation de recouvrer le port n'existant plus, les facteurs déposeraient les lettres en bien moins de temps. Il résulte d'une expérience faite à Londres et rapportée par une commission du parlement, qu'une demi-heure avait suffi pour distribuer cinq cent soixante six lettres franches, et qu'il avait fallu une heure et demie pour remettre soixante-sept lettres taxées. Le mode de perception des recettes deviendrait bien simple. L'application du timbre sur les enveloppes d'expédition pourrait avoir lieu à Paris, et la recette pour tout le royaume s'opérerait au trésor sans frais de rentrée, d'escompte ou de trésorerie. Ce que coûte de temps et d'argent à la cour des comptes l'examen de la comptabilité de quelques milliers d'agents serait économisé. Les lettres au rebut qui en 1856 ont été au nombre d'un million 580,000, disparaîtraient presque complètement.

M. Piron a trouvé, par exemple, un excellent moyen d'utiliser les facteurs ruraux pour une foule de petits recouvrements effectués aujourd'hui péniblement et à assez grands frais. (Journal des Débats.)

CONSEIL COMMUNAL.

Séance du 22 août. — Absens: MM. Piercot (en voyage), Bellefroid, Fleussu, Dehasse, Wasseige, Constant, Nagelmackers, Lhoest et Capitaine.

Le procès-verbal de la réunion du 17 courant est lu et approuvé.

M. Hanquet présente, au nom de la commission des travaux publics, qui l'avait chargé de vérifier la comptabilité des entrepreneurs du quai de balage actuel, un rapport détaillé sur l'examen de leurs livres et de toutes les pièces fournies pour justifier les dépenses et les pertes pour lesquelles il s'agit d'accorder à MM. Doreye et Delhaxhe une indemnité portée à 85,000 fr. par la commission. — Cet échevin constate qu'après une vérification faite avec le soin le plus minutieux, les états de semaine, ont, à 456 fr. de différence, prouvé que la main-d'œuvre avait été avec raison portée à 59,898 francs 18 cent. par les entrepreneurs.

Ensuite les objets achetés, dont quittance a été fournie, importent une somme de 25,000 fr. — Il en résulte que les dépenses appuyées de pièces justificatives s'élèvent à 65,699 fr. 74 cent. D'après les entrepreneurs, cette dernière somme était plus forte de quelque mille francs, la commission n'ayant pas voulu faire supporter par la ville des dépenses personnelles aux entrepreneurs. — Quant aux pertes, elles ne peuvent être justifiées, et sont présentées par les entrepreneurs comme suit :

Bateaux brisés et abîmés,	595
Pilotis brisés,	500
Pont de service,	700
Pertes d'ustensiles,	1,500
Id. de bois,	10,000
Détérioration des matériaux à livrer à la ville,	15,000

Les membres de la commission ayant apprécié différemment les divers chefs de pertes, trois ont voté pour 85,000 fr. d'indemnité, un pour 75,000 frs., un pour 65,000 frs. et un pour 65,000 frs.

M. Koeler propose de remettre le vote du conseil à demain vendredi pour que les membres puissent prendre connaissance par eux-mêmes des chiffres.

Cette opinion est admise, mais toutefois on ouvre la discussion. M. Hanquet répond à plusieurs questions de détail qu'il serait trop long de rapporter ici.

Ensuite quelques membres abordent le fond de la question: M. Lion propose de n'accorder que la moitié de la somme qui a été réclamée primitivement par les entrepreneurs, celle de 121,000 frs.; il se fonde sur ce que la résiliation du contrat est demandée par les sieurs Doreye et Delhaxhe.

M. Forgeur démontre qu'on ne peut opérer la transaction dont il s'agit que sur la somme qui ne peut être justifiée d'une manière complète: les entrepreneurs ont droit à 65,000 francs qu'ils ont prouvé avoir réellement dépensé; et, quant à la somme au-delà, il faut avoir égard aux matériaux emportés, à la perte sur les matériaux livrés à la ville, etc. M. Dethier partage la même opinion.

On votera à la séance de demain sur cet objet. Le conseil approuve le cahier des charges pour les réparations à l'hôtel-de-ville, au mur de soutènement à la tour en Béche et la construction d'un hangar à l'entrepôt. Les crédits figurent au budget de 1859.

Sur la proposition de la commission d'instruction publique

de ses préparations; toutefois, il est juste de dire, quelque merveilleux et incroyables que paraissent cet effet, que dans des essais faits au moyen du spectre solaire, on a vu la coloration bleue sortir du rayon bleu, la couleur orangée sortir du rayon orangé, et ainsi de suite. Sir John Herschel s'est assuré que le rayon rouge est seul sans action.

Maintenant serait-il possible de faire des portraits avec cette méthode? M. Arago ne craint pas d'avancer que cette question ne doive être résolue par l'affirmative, en dépit des deux difficultés en apparence insurmontables qui l'environnent. D'une part en effet l'immobilité est une condition indispensable du succès de cette opération, et de l'autre cette immobilité est impossible à obtenir sous l'influence de la vive lumière à laquelle on est obligé d'exposer sa figure et qui détermine nécessairement le clignotement des yeux; mais M. Daguerre s'est assuré que l'interposition d'un verre bien n'arrête en rien l'action de la lumière sur sa préparation, et ce verre préserve suffisamment la vue de l'influence des rayons lumineux; quant à la tête, il est facile de la fixer pendant une seconde au moyen d'un appareil qui l'embrasse et la soutient.

Nous regrettons que la solution de cette question n'ait pas été donnée par le fait, toujours plus certain en pareil cas que le raisonnement. Un autre perfectionnement plus important, à notre avis, qu'il serait bien désirable d'obtenir, consisterait à rendre l'image inaltérable au frottement; la matière des tableaux exécutés par le Daguerrotypage est en effet si peu solide, elle est si légèrement déposée à la surface de la lame métallique, que le moindre frottement l'enlève comme celle d'un dessin à l'estompe ou d'un pastel; ces tableaux ne peuvent donc être conservés que soigneusement recouverts d'une glace; de là, comme on le conçoit, résultent des inconvénients notables pour l'usage du Daguerrotypage en voyage; mais nous pensons que ce perfectionnement est un de ceux auxquels de nouveaux essais permettront d'arriver, soit à l'aide d'un vernis, soit par quelque autre moyen.

En faisant ses nombreux expériences relatives à l'action exercée par la lumière sur les diverses substances, M. Daguerre s'est assuré que le soleil n'agit pas également bien à toutes les heures du jour, même en prenant les instants où sa hauteur est la même au-dessus de l'horizon; ainsi son effet est plus satisfaisant à dix heures du matin qu'à deux heures de l'après-midi; on voit par là que le Daguerrotypage devient un instrument d'une sensibilité exquise, pour mesurer les intensités diverses de la lumière; or, c'était là un point qui offrait jusqu'ici les plus grandes difficultés en physique. Il est assez facile de mesurer la différence d'intensité de deux lumières considérées

(M. Brixhe rapporteur), le conseil alloue aux Srs. Romedenne, Carbillot, Coclet et D. porter, pour aller étudier l'art vétérinaire à Bruxelles, une somme de 80 fr. pour joindre aux 200 fr. qu'ils reçoivent de la province et aux Srs. Listray et Deporter 280 fr. attendu qu'ils ne jouissent d'aucun subsidie ni de l'état, ni de la province. Tous deux ont été reconnus avoir les mêmes droits, par leur position pécuniaire.

Il paraît qu'un ou deux de ces jeunes gens auront terminé leurs études vétérinaires avant la fin de l'année; alors on répartira le restant entre les autres ainsi que les 20 francs livres sur l'allocation de 900 fr. portée au budget de 1859 pour cet objet.

On examinera lors du budget de 1840 la question de savoir si la ville interviendra de nouveau dans la dépense des travaux de réparation de l'église St-Jeques.

La fabrique fait connaître que 84,000 fr. sont encore nécessaires pour achever la restauration de ce beau monument. — La ville a déjà accordé 40,000 fr.

On rejette la demande du sieur Triat tendante à obtenir une somme de 500 fr. pour contribuer aux frais de l'agrandissement du gymnase.

Sur le rapport de M. Lambinon, le conseil décide :

1. L'adoption du plan de rectification de la rue des Bayards, qui aura 10 m. de largeur.
2. La mise en adjudication publique d'un terrain situé au fond de l'impasse de l'ex-convent des Croisiers, rue des Prémontrés.
3. L'adoption du plan pour la régularisation de l'angle droit de la rue des Augustins au quai d'Avroy.
4. La cession à la dame veuve Magnette d'une parcelle de terrain contigue à sa propriété, place St.-Jacques.

Le plan de la rectification de la rue des Bayards est approuvé.

On décide que les pensionnaires et les demi-pensionnaires du collège continueront à être exemptés des minerval que paient les externes; cette résolution, contraire à la proposition de la commission de surveillance du collège, est fondée sur la nécessité de soutenir le pensionnat, dont le prix est très élevé. D'un autre côté, on voulait faire cesser une espèce de privilège qui tournait au détriment des professeurs, et compenser la perte qu'ils éprouvent par l'adjonction successive de nouveaux collègues.

Le conseil donne un avis favorable aux délibérations suivantes :

1. Du bureau de bienfaisance tendante à obtenir l'autorisation d'interjeter appel du jugement du tribunal de 1^{re} instance relative à un legs fait aux pauvres de St.-Jean par Mlle. Louise de Bossy.
2. Du conseil de fabrique de Saint-Denis relative à la main-levée d'une inscription hypothécaire prise contre la dame Eloy Delavaux.
3. Du conseil de fabrique de St.-Jean-Évangéliste tendante à obtenir l'autorisation de se défendre contre N^o Denis et autres, relativement à la revendication d'une maison située rue Tête-de-Bœuf.
4. De la fabrique de Ste.-Véronique relative à une donation faite par M. Drion, ancien chanoine.
5. De la commission des hospices relative à une mutation d'inscription hypothécaire prise à charge de la famille Simonis de Verviers.
6. De la commission des hospices relative à la main-levée d'une inscription prise contre Remacle Maréchal.

Dans la séance à huis-clos du conseil communal du 17 août, des observations ont été faites sur l'importance de conserver le titulaire actuel de la place de préfet des études professeur de rhétorique du collège communal, ainsi que sur la modicité de son traitement qui n'est que de 5000 fr.

On a fait remarquer que M. Guillery, qui vient, dit-on, d'être nommé ingénieur du corps des ponts et chaussées, pourrait bien accepter cet emploi, et qu'on n'aurait pas l'espoir de le conserver si on n'augmentait le traitement attaché à ses fonctions actuelles.

La proposition de porter ce traitement à la somme de 5,000 fr. a été soumise au conseil qui l'a adoptée à l'unanimité.

ANNIVERSAIRE DE LA FÊTE DE S. M. LA REINE.

Le collège des bourgmestre et échevins, arrête :

- 1^o Samedi, 24 de ce mois, à six heures du soir, le son des cloches des églises de cette ville annoncera la solennité du lendemain.
- 2^o Dimanche, 25, les cloches seront sonnées à trois reprises, savoir : à 6 heures du matin, à midi et à six heures du soir.
- 3^o Le même jour les édifices publics seront illuminés.

A l'Hôtel-de-Ville, le 21 août 1859.

Le président, J. J. TILMAN.

Le collège des bourgmestre et échevins, informe :

- 1^o Que la distribution des prix aux élèves des quatre écoles de filles, aura lieu mardi 27 du courant à la salle académique de l'université à 5 heures de l'après-dîner.
- 2^o Que la distribution des prix aux élèves des quatre écoles de garçons aura lieu le lundi 2 septembre, au local et à l'heure indiqués au n. 1.

Liège, le 19 août 1859. Le président, J. J. TILMAN.

La Pommade de l'illustre professeur Dupuytren, prescrite contre la chute de la chevelure, continue d'obtenir les succès les plus marqués et qui justifient de plus en plus l'empressement avec lequel nous la recommandons à nos lecteurs (Voyez nos numéros des 8 et 16 août aux annonces.)

tout doit être mystérieux dans ce phénomène, la tablette métallique ne se prête convenablement à l'influence de l'atmosphère mercurielle que sous un certain angle. Elle est donc enfermée dans une troisième boîte au fond de laquelle est placée une petite cuvette remplie de mercure. Si le tableau doit être vu dans la position verticale, où se place ordinairement les gravures, c'est sous un angle d'environ quarante-cinq degrés qu'il doit recevoir la vapeur du mercure; si au contraire on voulait, par caprice, le considérer incliné sous ce même angle, il devrait être disposé horizontalement. N'oublions pas de dire que l'émanation de mercure a besoin d'être excitée par une température de soixante-degrés Réaumur.

Après ces trois opérations, après ces trois sortes d'incubation presque aussi miraculeuses que l'incubation de l'œuf d'où le poulet doit sortir vivant, le mystère est accompli; il ne reste plus qu'à faire subir une espèce de baptême à ce nouvel être de création humaine, en le plongeant dans une eau d'hypo-sulfite de soude; cette dissolution attaque, dit-on, plus fortement les parties claires; la lumière n'a pu agir, et respecte au contraire les parties obscures; c'est l'inverse pour la vapeur mercurielle qui s'est exclusivement fixée sur les points frappés par les rayons lumineux; en sorte que l'on pourrait peut-être penser que les clairs sont formés par un amalgame de mercure et d'argent, et les ombres par une sulfure de ce dernier métal aux dépens de la solution d'hypo-sulfite. Nous risquons beaucoup de nous tromper en donnant cette explication; mais nous sommes fort à l'aise sous ce rapport; car le champ est ouvert à toutes les suppositions après la déclaration formelle de M. Arago, faite en son nom et au nom des plus savants chimistes qui ont examiné la question; cette déclaration n'est rien moins que la physique, de la chimie et de l'optique, de donner une théorie tant soit peu rationnelle et satisfaisante de ces phénomènes si délicats et si compliqués.

L'image résultant de cette série d'opérations passablement diaboliques subit un dernier lavage à l'eau distillée, pour acquiescer cette stabilité qui permet de l'exposer à la lumière sans lui faire éprouver aucune altération.

Après cette lumineuse et intéressante exposition, que nous chercherons à reproduire de notre mieux, M. Arago se demande quels perfectionnements pourraient encore recevoir cette belle application de l'optique.

On a parlé de fixer non seulement les images, mais de reproduire leurs couleurs naturelles. Ce résultat paraît, sinon impossible, du moins bien difficile à réaliser, et M. Daguerre n'espère pas que l'on y parvienne à l'aide

simultanément; mais quand il s'agit de comparer une lumière du jour avec une lumière qui se produit pendant la nuit, celle du soleil et de la lune, par exemple, les résultats n'offrent aucune précision. La préparation de M. Daguerre est influencée même par la lumière de la lune, à laquelle tous les procédés tentés jusqu'ici restaient insensibles, même en la concentrant au moyen d'une forte lentille.

Ne pourrait-on pas trouver dans la singulière modification que la lumière solaire semble éprouver à certaines heures du jour de la part des émanations qui se répandent dans l'atmosphère, l'explication d'un phénomène particulier aux tableaux et que les peintres ont de tout temps remarqué; on sait que l'aspect de certaines peintures n'est pas le même le matin ou dans l'après-midi, et c'est là une des tribulations des artistes; M. Daguerre attribue cet effet aux modifications apportées dans le vernis par la lumière, qui varie avec la marche du soleil, et que l'ombre de la nuit annule et fait disparaître.

Il serait impossible de prévoir toutes les applications qu'un nouvel instrument aussi sensible que le Daguerrotypage peut recevoir dans les expériences de physique; néanmoins on peut dès à présent indiquer quelques-unes de ses applications les plus immédiates; indépendamment de celles dont nous venons de parler pour la photométrie, M. Arago signale quelques-uns des phénomènes les plus abstraits offerts par le spectre solaire; on sait par exemple que les divers rayons colorés sont séparés par des lignes noires transversales indiquant une absence de ces rayons en certains points; eh bien! y a-t-il de même des solutions de continuité dans les rayons chimiques? Il s'agit tout simplement pour résoudre cette question d'exposer une plaque de M. Daguerre à l'action d'un spectre; on verra par cette expérience si l'action de ces rayons est continue ou si elle est interrompue par des espaces libres.

Enfin, pour terminer cette longue exposition à laquelle le nombreux auditoire de l'Académie a prêté une attention soutenue, nous dirons que M. Dumas, ayant soumis les tableaux de M. Daguerre à l'inspection microscopique, a observé dans toutes les parties claires des sphères blanches d'un huit centième environ de millimètre.

La correspondance de l'Académie a présenté quelques faits curieux dont nous devons rendre compte: M. Pambour a substitué dernièrement sur un chemin de fer en Angleterre, des roues d'un grand diamètre aux roues ordinaires d'un petit rayon; la vitesse de la locomotive acquise par cette modification a été de vingt-deux lieues un tiers par heure!

